

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2
Absent : 0

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Maryline MARLIERE

Etaient présents :

MMmes Alain MENSION - Karine SKOTAREK - Pierre LABBE - Maryline MARLIERE - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE (arrivée au point n°2) - Stéphanie LEMAIRE - Liliane DAQUET - Jean-Michel FIRMIN.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Claude DEFLANDRE représenté par Jean-Michel FIRMIN – Marie-Paule DELOFFRE représentée par Pierre LABBE

Objet : Révision des plafonds de ressources des repas à domicile.

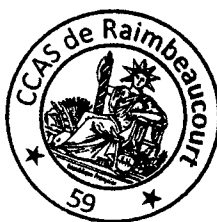
Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de réviser le barème des plafonds de ressources des repas à domicile à hauteur de 4,80 % avec effet au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Barème plafonds ressources pour repas à domicile	Barème 2023	Proposition pour 2024
Tarif 1	7 526,68 €	7 887,96 €
Tarif 2	9 677,19 €	10 141,69 €
Tarif 3	11 827,65 €	12 935,37 €
Tarif 4	au-delà	au-delà

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Maryline MARLIERE



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 12/12/2023